

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.828.2007.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

CONVENTION SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

VIENNE, 8 NOVEMBRE 1968

PROPOSITION DE CORRECTIONS À LA CONVENTION, TELLE QU'AMENDÉE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs apparentes dans les textes anglais, français et russe de la Convention, telle qu'amendée.

Le texte des corrections proposées (doc. TRANS/WP.1/2003/3/Rev4/Corr.1) en langues anglaise, française et russe, peut être consulté sur le site de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/conventn/legalinst.html#rts>.

Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection à ce que soit effectuée une correction déterminée de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer les corrections susmentionnées dans les textes anglais, français et russe de la Convention, telle qu'amendée.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général au plus tard le 17 janvier 2008, i.e., soit dans les 90 jours à compter de la date de la présente communication.

Le 19 octobre 2007



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.